



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 4 décembre 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Yess Gacem, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Geneviève Leduc, greffière.

CE-2019-851

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 20 NOVEMBRE 2019 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 19 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 20 novembre 2019 ainsi que de la séance spéciale tenue le 19 novembre 2019 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2019-852

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - AJOUT D'UN PASSAGE POUR ENFANTS PRÈS D'UN TERRAIN DE JEUX - RUE BOURGÉAU SUD - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation de la circulation par l'implantation d'un passage pour enfants près d'un terrain de jeux sur la rue Bourgeau Sud, entre les adresses numéros 254 et 256, dossier RS-19-194, comme illustré au plan numéro CRO-19-390 du 28 août 2019.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-390 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-853

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT ET
IMPLANTATION D'UN PASSAGE POUR ENFANTS PRÈS D'UN TERRAIN DE
JEUX - RUE DE LA BOUSSOLE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU -
MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète :

- l'implantation d'un passage pour enfants près d'un terrain de jeux sur la rue de la Boussole, entre les adresses 77 et 81, dossier RS-19-260, comme illustré au plan numéro CRO-19-450 du 30 septembre 2019.
- des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de la Boussole, dossier RS-19-260, comme illustrée au plan numéro CRO-19-450 du 30 septembre 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit:

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Boussole	Nord	D'un point situé à 58 m à l'est de la rue des Louveteaux, sur une distance de 54 m vers l'est	En tout temps
De la Boussole	Sud	D'un point situé à 50 m à l'est de la rue des Louveteaux, sur une distance de 53 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnements mentionnés aux présentes.

La signalisation sera mise en place par l'entrepreneur dans le cadre des travaux municipaux, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-450 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-854

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE BOUDRIA
- DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU -
JOCELYN BLONDIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Boudria, dossier RS-19-258, comme illustré au plan numéro CRO-19-449 du 30 septembre 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Boudria	Ouest	De la rue Prévost à la rue Maricourt	2 heures entre 7 h et 18 h du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-449 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-855

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Eddy, dossier RS-19-211, comme illustré au plan numéro CRO-19-472 du 9 octobre 2019, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Eddy	Est	De la rue Wellington, sur une distance de 45 m vers le sud	En tout temps Excepté autobus

Implanter une zone de stationnement contrôlée par horodateur :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Eddy	Est	D'un point situé à 51 m au sud de la rue Wellington, sur une distance de 55 m vers le sud	

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Eddy	Est	De la promenade du Portage, sur une distance de 7 m vers le nord	En tout temps
Eddy	Est	D'un point situé à 45 m au sud de la rue Wellington, sur une distance de 6 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-472 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-856

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - BOLESS INC. - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PAVILLON AU PARC DES CÈDRES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-800 du 24 octobre 2018, octroyait à la firme Boless inc., un contrat pour un montant total de 6 238 000 \$ incluant les taxes, pour la construction d'un nouveau pavillon au parc des Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-396 du 10 juin 2019, autorisait un premier ajustement de coût à la firme Boless inc. pour un montant total de 477 334,57 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 85 358,10 \$ incluant les taxes est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 163429 et 163769 représentant les ordres de changements numéros 9 à 21;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a également déposé plusieurs autres demandes de coûts supplémentaires. L'analyse de ces demandes a été effectuée par la firme Lapalme Rheault Architectes et associés inc. et les ordres de changement numéros 22 à 36 ont été émis par celle-ci pour les travaux supplémentaires, pour des montants positifs de 118 483,02 \$ et des crédits au montant de 4 146,88 \$ pour un montant net de 114 336,14 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande le montant supplémentaire de 199 694,24 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 163429 et 163769 pour les ordres de changement numéros 9 à 21, pour un montant de 85 358,10 \$ incluant les taxes;
- approuve les crédits au montant de 4 146,88 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 118 483,02 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement numéros 9 à 21 dans le cadre du projet de construction d'un nouveau pavillon au parc des Cèdres, portant ainsi le total des ajustements à 114 336,14 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total du contrat représente un montant de 6 915 028,81 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16009-010-92683	108 190,78 \$	PDI - Pavillon d'accueil - Parc des Cèdres - 16-2013 - Contingences
04-13493	5 152,56 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 139,68 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-857

SOUSSION 2019 SP 003A - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE AU QUARTIER GÉNÉRAL DE POLICE ET AU POSTE DE POLICE DE HULL - PROJET 15-2056 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin Morris inc., 620, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour la fourniture des matériaux, de la main-d'œuvre et des équipements nécessaires pour la réalisation des travaux de mise aux normes mécanique et électrique au Quartier général de police et au poste de police de Hull, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 761 789,52 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée le 24 octobre 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30841-001-92684	695 615,36 \$	Mise aux normes du CAU-911 et du centre de relève - 15-2056 - Mise aux normes 911-CAU
04-13493	33 128,49 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	33 045,67 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-858

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUSSION 2019 SP 114 – SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - STABILISATION DE TALUS SUR LA MONTÉE MINEAULT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - JEAN LESSARD ET MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, suite à l'appel d'offres numéro 2019 SP 114, a adjugé, par sa résolution numéro CE-2019-458 du 26 juin 2019, un contrat à la compagnie 10570389 Canada inc. / RN Civil, pour effectuer les travaux de stabilisation de talus, sur la montée Mineault, pour un montant total de 487 200,35 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires de remblai et d'empierrement pour stabilisation de talus, de prolongement d'un ponceau transversal ainsi que des travaux liés à la pose d'enrobés bitumineux sur une surface plus grande que prévu dans le contrat initial, ont soit été demandés par la Ville ou soit requis en raison des réalités du site depuis l'octroi du contrat à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement de coûts supplémentaires d'un montant de 97 368,74 \$ incluant les taxes est requis pour la réalisation de tous les travaux exigés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des travaux supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des travaux au montant de 97 368,74 \$ incluant les taxes, à la compagnie 10570389 Canada inc. / RN Civil, pour effectuer les travaux de stabilisation de talus, sur la montée Mineault, portant ainsi le montant total pour les travaux à 584 569,09 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-025-92685	32 560,57 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - C-14-128 - TTOG Mineault TRV
06-30770-006-92686	56 350,06 \$	Aménagement et correction des berges des bassins Versants - C-14 - 128, montée Mineault
04-13493	4 234,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 223,76 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-859

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE PARK - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Park, dossier RS-19-268, comme illustré au plan numéro CRO-19-503 du 28 octobre 2019, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit:

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Park	Est	De la rue Principale à la rue Symmes	En tout temps Excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-503 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-860

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES CHOUNARD ET CHAMPAGNE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Chouinard et Champagne, dossier RS-19-274, comme illustré au plan numéro CRO-19-488 du 23 octobre 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Champagne	Nord	De la rue Chouinard, sur une distance de 12 m vers l'ouest	En tout temps
Chouinard	Nord	De la rue Champagne, sur une distance de 33 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-488 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-861

PÉRIODE OPTIONNELLE - 2015 SP 222 - VALORISATION DES BIOSOLIDES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET 2018 SP 070 - SERVICE DE CHANGEMENT DE PNEUS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2015-982	CE-2019-110	Uteau (division de 6608604 Canada inc.)	Valorisation des biosolides	515 231,71 \$	9 décembre 2019 au 8 décembre 2020	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2018-482	---	Service de pneus K&S Kelly	Service de changement de pneus	121 632,05 \$	22 juin 2019 au 21 juin 2021	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE les services désirent se prévaloir de la période optionnelle prévue aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics et du Service de l'environnement à se prévaloir de la période optionnelle prévue aux divers contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées des divers dossiers cités ci-haut.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2020 à 2021 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

Adoptée

CE-2019-862

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2018 SP 283 - CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2019-133	---	G.D.G environnement Ltée	Contrôle biologique des moustiques	286 862,63 \$	15 avril 2020 au 15 octobre 2020	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par la firme précitée est valide et qu'une saison optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement désire se prévaloir de la période optionnelle prévue aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la saison optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée le 17 janvier 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-49200-499 – Contrôle des moustiques.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2020 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

Adoptée

CE-2019-863

CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016 SP 014

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-722 du 31 août 2016, adjugeait un contrat à la firme Derichebourg pour la collecte des matières résiduelles sur le territoire de la ville de Gatineau pour un montant de 45 291 757,11 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est valide du 1^{er} juin 2017 au 29 mai 2021 avec la possibilité de le prolonger pour trois périodes additionnelles d'une année;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme sont toujours valides et sont sujets à indexation selon l'indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement désire se prévaloir de la première année optionnelle prévue au contrat;

CONSIDÉRANT la présentation faite par la directrice du Service de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- le changement des horaires des collectes spéciales :
- - Deux premières semaines du mois secteur ouest : encombrants et résidus de construction;
 - Deux dernières semaines du mois secteur est : encombrants et résidus de construction;

*Exception lors du mois de janvier (début des collectes spéciales après celle des arbres de Noël)

 - *Deux dernières semaines de janvier secteur est;*
 - *Deux premières semaines de février secteur ouest.*
- la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la première année optionnelle prévue au contrat, soit du 30 mai 2021 au 29 mai 2022, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 21 juillet 2016 pour un montant total approximatif et sujet à indexation de 12 249 615,69 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2021 et 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2019.

Adoptée

CE-2019-864

ACHAT REGROUPÉ 2020 AVEC LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC - FOURNITURE DE VÉHICULES LÉGERS

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 et 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec le Centre de services partagés du Québec, une entente ayant pour but l'achat de véhicules légers;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu de ces articles et que le Centre de services partagés du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle du Centre de services partagés du Québec pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration du Centre de services partagés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la proposition du Centre de services partagés du Québec est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services partagés du Québec a le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de divers véhicules légers pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services partagés du Québec a fait l'analyse des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services partagés du Québec a adjudgé un contrat;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour la Ville de Gatineau d'intégrer cet achat regroupé pour se procurer divers véhicules légers, et ce, selon les quantités nécessaires à ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le Centre de services partagés du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Gatineau :

- conclue, par la présente, une entente avec le Centre de services partagés du Québec pour l'achat de divers véhicules légers;
- accepte les produits à être livrés selon l'analyse comparative des produits effectuée par le Centre de services partagés du Québec;
- s'engage à fournir au Centre de services partagés du Québec les types et quantités de véhicules dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra au Centre de services partagés du Québec et en retournant ce document à la date fixée;
- s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- reconnaît que le Centre de services partagés du Québec facturera la Ville un frais annuel d'adhésion au regroupement de 500 \$;
- reconnaît que le Centre de services partagés du Québec facturera la Ville un frais d'administration de 350 \$ par véhicule acheté;
- transmet un exemplaire de la présente résolution au Centre de services partagés du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même divers postes budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-865

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2016 SP 260 - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES TOURS DE REFROIDISSEMENT À L'EAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2016-1084	---	Chem-Aqua une division de NCH Canada inc.	2016 SP 260 – Service d'entretien et de maintien de la qualité de l'eau des tours de refroidissement à l'eau	77 170,56 \$	8 avril 2020 au 7 avril 2022	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une période optionnelle de deux années est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la période optionnelle de deux années au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la période optionnelle de deux années prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 3 novembre 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des édifices concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2020 à 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

Adoptée

CE-2019-866

SOUMISSION 2019 SP 299 - FOURNITURE DE CHARIOTS ÉLÉVATEURS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme TechLift International, 780, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, Québec, G6T 1S6, pour la fourniture de chariots élévateurs pour un montant total de 116 960,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 octobre 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30804-014-92687	26 480,87 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Chariot - 140AB600
06-30804-013-92688	26 480,87 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Chariot élévateur - 140AC401
06-30767-013-92689	27 394,00 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Service des travaux publics et autres - Chariot - 140TC603
11-17004-700-92690	16 103,75 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie - Rattrapage - Solde disponible
11-17004-019-92691	1 063,73 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie - Rattrapage - Épandeur d'engrais - 785RD1091
04-13493	4 644,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 632,91 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-867

SOUSSION 2019 AI 307 - FOURNITURE DE PRODUITS PRINOTH POUR CHENILLETES DE TROTTOIR SW4S - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances a publié le 9 octobre 2019 au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec un avis d'intention d'accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l'article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE suite aux recherches et vérifications effectuées, le fournisseur Équipements Plannord ltée était le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville de Gatineau avait l'obligation de vérifier qu'un seul fournisseur répondait aux exigences techniques et qu'il n'existait pas de solution de rechange pouvant garantir la fourniture de produits pour chenillettes de trottoir SW4S, conformément aux besoins précis des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet avis d'intention, aucun fournisseur ne s'est manifesté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à Équipements Plannord ltée, 70, rue d'Anvers, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 1S4, pour la fourniture de produits Prinoth pour chenillettes de trottoirs SW4S pour un montant approximatif de 180 000 \$ incluant les taxes.

Le contrat sera valide pour une année à partir de la date d'adjudication du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné jusqu'à concurrence de la somme de 180 000 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-868

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-21 - 54 566,92 \$ - PÉRIODE DU 30 JUIN AU 7 JUILLET 2019, B-22 - 282 234,52 \$ - PÉRIODE DU 7 AU 13 JUILLET 2019, B-23 - 394 685,99 \$ - PÉRIODE DU 14 AU 20 JUILLET 2019, B-24 - 297 488,02 \$ - PÉRIODE DU 21 AU 27 JUILLET 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-21 au montant de 54 566,92 \$ pour la période du 30 juin au 6 juillet 2019, B-22 au montant de 282 234,52 \$ pour la période du 7 au 13 juillet 2019, B-23 au montant de 394 685,99 \$ pour la période du 14 au 20 juillet 2019 et B-24 au montant de 297 488,02 \$ pour la période du 21 au 27 juillet 2019.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-869

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-25 - 126 301,75 \$ - PÉRIODE DU 28 JUILLET AU 3 AOÛT 2019, B-26 - 171 881,70 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 AOÛT 2019, B-27 - 124 671,51 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 17 AOÛT 2019, B-28 - 39 406,71 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 24 AOÛT 2019, B-29 - 152 280,78 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 31 AOÛT 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-25 au montant de 126 301,75 \$ pour la période du 28 juillet au 3 août 2019, B-26 au montant de 171 881,70 \$ pour la période du 4 au 10 août 2019, B-27 au montant de 124 671,51 \$ pour la période du 11 au 17 août 2019, B-28 au montant de 39 406,71 \$ pour la période du 18 au 24 août 2019 et B-29 au montant de 152 280,78 \$ pour la période du 19 au 31 août 2019.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-870

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-30 - 150 370,33 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} AU 7 SEPTEMBRE 2019, B-31 - 187 181,14 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 SEPTEMBRE 2019, B-32 - 119 775,72 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 SEPTEMBRE 2019, B-33 - 285 752,25 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 SEPTEMBRE 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-30 au montant de 150 370,33 \$ pour la période du 1^{er} au 7 septembre 2019, B-31 au montant de 187 181,14 \$ pour la période du 8 au 14 septembre 2019, B-32 au montant de 119 775,72 \$ pour la période du 15 au 21 septembre 2019 et B-33 au montant de 285 752,25 \$ pour la période du 22 au 28 septembre 2019.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-871

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-34 - 155 123,68 \$ - PÉRIODE DU 29 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2019, B-35 - 272 806,39 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 OCTOBRE 2019, B-36 - 114 535,83 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 OCTOBRE 2019, B-37 - 234 549,67 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 OCTOBRE 2019, B-38 - 326 635,87 \$ - PÉRIODE DU 27 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-34 au montant de 155 123,68 \$ pour la période du 29 septembre au 5 octobre 2019, B-35 au montant de 272 806,39 \$ pour la période du 6 au 12 octobre 2019, B-36 au montant de 114 535,83 \$ pour la période du 13 au 19 octobre 2019, B-37 au montant de 234 549,67 \$ pour la période du 20 au 26 octobre 2019 et B-38 au montant de 326 635,87 \$ pour la période du 27 octobre au 2 novembre 2019.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-872

SOUSSION 2019 SP 261 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INSPECTIONS DE CONFORMITÉ - SECTEUR WYCHWOOD - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Can-Explore inc., 875, boulevard Charest Ouest, suite 290, Québec, Québec, G1N 2C9, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les inspections de conformité du secteur Wychwood, pour un montant approximatif de 269 495,65 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 octobre 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30849-105-92692	246 085,45 \$	Ouvrages d'art - Réfection de réseaux d'aqueduc et d'égouts – Travaux publics – Wychwood – Inspections, conformité
04-13493	11 719,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 690,45 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-873

SOUSSION 2018 SP 329A - SOLUTION D'IDENTIFICATION EN LIGNE - SERVICES DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SecureKey Technologies inc. (Corporation), 4101, Yonge Street, Suite 500, Toronto, Ontario, M2P 1N6, pour la solution d'identification en ligne, pour un montant approximatif de 172 462,50 \$ pour trois ans incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 octobre 2019, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans avec la possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une année.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2020 à 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70030-555-92682	51 321,69 \$	Gestion des inscriptions et cartes accès – Entretien de logiciels
04-13493	2 500,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 665,81 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

Adoptée

CE-2019-874

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PRODUCTION DE NEIGE ET DE SCULPTURES DANS LE CADRE DE BAL DE NEIGE 2020 – 26 DÉCEMBRE 2019 AU 1^{ER} FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT QU'il faut produire de la neige artificielle pour la fabrication des sculptures au parc Jacques-Cartier, entre le 26 décembre 2019 et le 1^{er} février 2020, dans le cadre des activités de la 42^e édition de Bal de Neige;

CONSIDÉRANT QUE l'impact sonore devrait être de faible intensité pour la population locale malgré que celui-ci pourrait excéder la norme de ce règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, à déroger à l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau pour la production de neige artificielle et de sculptures, 24 heures sur 24, du 26 décembre 2019 au 1^{er} février 2020.

Adoptée

CE-2019-875

ACQUISITION ADDITIONNELLE - SOUMISSION 2017 SP 051 - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES VÉHICULAIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-1027 du 4 octobre 2017, adjugeait un contrat d'un montant approximatif de 661 154,18 \$ incluant les taxes, à la firme Les Systèmes Cyberkar inc., 3026, rue Anderson, Terrebonne, Québec, J6Y 1W1, pour la fourniture d'équipements informatiques véhiculaires;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-1027 du 4 octobre 2017, acceptait un supplément de 55 856,59 \$ incluant les taxes, pour augmenter la capacité de stockage de chaque ordinateur de 128 Go à 512 Go, portant ainsi le montant du contrat à 717 010,77 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 150835 a été nécessaire pour corriger l'erreur qui s'est glissée à la résolution numéro CE-2017-1027 du 4 octobre 2017. Le montant supplémentaire pour augmenter la capacité de stockage de chaque ordinateur de 128 Go à 512 Go aurait dû être de 69 743,84 \$ incluant les taxes, et non de 55 856,59 \$ incluant les taxes. Le montant total du contrat aurait dû être de 730 898,02 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE deux autres commandes ont été émises en 2018 pour un montant total de 66 372,66 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est valide pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 20 % dans le présent cas :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'acquisition de 13 ordinateurs véhiculaires additionnels pour un montant total de 79 824,46 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Les Systèmes Cyberkar inc., 3026, rue Anderson, Terrebonne, Québec, J6Y 1W1, et ce, selon l'appel d'offres 2017 SP 051.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant de 877 094,12 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-876

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-43 POUR UN MONTANT TOTAL DE 333 691,60 \$ POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 NOVEMBRE 2019**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-43 d'un montant de 333 691,60 \$ pour la période du 7 au 13 novembre 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-877

SOUSSION 2019 SP 271 - FOURNITURE DES FILTRES - SERVICE DES FINANCES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à Dafco Filtration Group, 860, rue Bégin, Saint-Laurent, Québec, H4M 2N5, pour la fourniture de filtres pour une période de deux ans, pour un montant total approximatif de 105 119,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 15 octobre 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans avec la possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une année.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2020 à 2021 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-15110	3 999,52 \$	Magasin - Hull
04-13493	190,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	190,00 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-878

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR JEAN-CHARLES GENDRON À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE D'AVOCAT - SECTION CIVILE POUR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre d'avocat, Section civile pour le Service des affaires juridiques jusqu'au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Jean-Charles Gendron à un surcroît de travail à titre d'avocat – Section civile pour le Service des affaires juridiques jusqu'au 31 décembre 2022.

Le salaire de monsieur Jean-Charles Gendron sera celui de la classe 4, échelon 1 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-135 - Affaires juridiques – Temporaire – Non syndiqués et professionnels.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2020 à 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2019 conditionnellement à l'adoption du budget 2020.

Adoptée

CE-2019-879

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - LES ARCHITECTES CARRIER, SAVARD ET ASSOCIÉS - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIEURIE DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT, RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DU THÉÂTRE DE L'ÎLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-434 du 28 mai 2015, mandatait la firme Les Architectes Carrier, Savard et associés pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie mécanique, électrique, structure et contrôle des matériaux pour un montant de 240 953,11 \$ incluant les taxes, pour le projet d'agrandissement, rénovation et mise aux normes du Théâtre de l'île;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 19 430,78 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 135134 afin d'ajouter au mandat une analyse de mise en valeur de l'entrée principale;

CONSIDÉRANT QUE de l'information complémentaire fournie par la Ville en cours de préparation des plans et devis a nécessité une révision majeure aux plans de structures;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux imprévus en cours de réalisation ont nécessité des efforts additionnels;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Architectes Carrier, Savard et associés a soumis à la Ville un montant de 22 995,00 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires pour des efforts imprévisibles lors de la préparation des plans et devis ainsi que des imprévus en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'ajustement du coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 135134 pour un montant de 19 430,78 \$ incluant les taxes;
- approuve l'ajustement au montant de 22 995,00 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, au mandat professionnel de la firme Les Architectes Carrier, Savard et associés, portant ainsi le total des ajustements à 42 425,78 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant total de 283 378,89 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70011-005-92693	20 997,50 \$	Rénovation - Théâtre de L'Île - 13-042 - CM-2016-346 - Rénovation
04-13493	1 000,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	997,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2019.

Adoptée

CE-2019-880

SOUSSION 2019 SP 396 - ACHAT REGROUPE AVEC LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC - FOURNITURE DE LICENCES VMWARE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* :

- permettent à l'Union des municipalités du Québec de déléguer, en entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec;
- permettent à une organisation municipale de conclure avec le Centre de services partagés du Québec, une entente ayant pour but l'achat de licences VMware;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que le Centre de services partagés du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle du Centre de services partagés du Québec pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration du Centre de services partagés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services partagés du Québec a le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des municipalités intéressées, des documents d'appel d'offres visant à adjuger des contrats d'achat regroupé ou a commandes;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services partagés du Québec a adjugé un contrat à commandes portant le numéro 999735019 pour des produits VMware;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour la Ville de Gatineau, d'intégrer ce contrat à commandes pour se procurer des produits VMware;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte les produits à être livrés suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

De plus, ce comité accepte :

- que le Directeur des finances signe au nom de la Ville de Gatineau, le formulaire d'adhésion à un contrat à commandes de logiciels pour confirmer son adhésion au regroupement d'achats pour les produits VMware (contrat numéro 999735019) mis en place par la Direction générale des services en gestion contractuelle du Centre de services partagés du Québec;

- qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au Centre de services partagés du Québec;
- qu'un bon de commande soit envoyé à la firme Bell Canada pour un montant total de 207 760,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres portant le numéro 999735019 concernant les produits VMware et la soumission déposée portant le numéro B100324975, faisant partie intégrante du contrat émis par le Centre de services partagés du Québec.

De plus, ce comité accepte que la Ville de Gatineau :

- s'engage à fournir au Centre de services partagés du Québec, le formulaire d'adhésion à un contrat à commandes de logiciels dûment signé au préalable par le Directeur des finances ainsi que tous les autres documents requis;
- s'engage à respecter les termes et conditions de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur;
- reconnaît que, selon la Politique administrative du Centre de services partagés du Québec, qu'elle devra conserver son abonnement au Portail d'approvisionnement du Centre de services partagés du Québec et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats et bénéficiaire de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le Centre de services partagés du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15034-007-92694	189 713,07 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Achat de serveurs
04-13493	9 035,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 012,45 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2019.

Adoptée

CE-2019-881

REJET - SOUMISSION 2019 SP 030 - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - TRAVAUX LOT 4 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 19 septembre 2019, un appel d'offres public pour les travaux du lot 4 du Programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE seulement une offre a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que l'offre conforme excède les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2019 SP 030 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public au moment jugé opportun, après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2019-882

PROLONGATION DU SURCROÎT DE TRAVAIL DE MADAME IVELINE DOUCE À TITRE DE GÉOMATICIENNE POUR LE SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaires associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre de géomaticienne pour le Service de l'urbanisme et du développement durable jusqu'au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation du surcroît de travail de madame Iveline Douce, géomaticienne pour le Service de l'urbanisme et du développement durable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le salaire de madame Iveline Douce sera celui de la classe 3, échelon 3 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-18018-003 – Mise à jour des zones inondables.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-883

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 105282

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 105282 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 21 novembre 1997 en tant que brigadier au Service de police;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 105282 est absent de façon continue depuis le 26 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le médecin-conseil de la Ville indique dans son expertise qu'il considère l'employé numéro 105282 incapable d'exercer un travail rémunérateur, et ce, de façon permanente;

CONSIDÉRANT QUE les pronostics médicaux ne nous permettent pas de croire que l'employé numéro 105282 sera, dans un avenir prévisible et raisonnable, en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'a pas d'autre choix que de mettre fin au lien d'emploi de l'employé 105282 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 105282.

Adoptée

CE-2019-884

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 102568

CONSIDÉRANT QUE l'employé 102568 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 3 septembre 1995 en tant qu'employé col-bleu au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 102568 est absent de façon continue depuis le 19 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le médecin traitant de l'employé numéro 102568 indique dans ses rapports médicaux qu'il le considère incapable d'exercer un travail rémunérateur de façon permanente;

CONSIDÉRANT QUE Retraite Québec a rendu une décision statuant son admissibilité à recevoir une rente d'invalidité grave et permanente et que l'employé 102568 reçoit des prestations depuis le 1^{er} juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE les pronostics médicaux ne nous permettent pas de croire que l'employé numéro 102568 sera, dans un avenir prévisible et raisonnable, en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'a d'autres choix que de mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 102568 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 102568.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif